

## COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

**PRÉSENTS** : BAILLY Sylvain, BEDIOT Daniel, BRUGGER Damien, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, CHARTON Laurent, GAUDILLIER Stéphane, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre, VAUCHEY Colette.

**ABSENTS** : GAUDILLIER Stéphane, ECOIFFIER Ludovic.

**ABSENTE EXCUSEE** : CHAPELOTTE Séverine (pouvoir à Laurence PEGUILLET)

**SECRETAIRE** : PEGUILLET Laurence.

#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :***

- Constater préalablement la désaffectation du domaine public de la parcelle non-numéroté située entre les parcelles ZN 16, ZN 18 A 666 et A 681.
- Approuver son déclassement du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal.
- Renouveler le contrat de l'agent communal pour une année et pour 25 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 et jusqu'au 28 février 2024.
- Accepter le leg de M. PAULY Jean et de prendre en charge l'entretien de sa tombe durant toute la durée de la concession.
- Approuver l'adhésion de la commune au service de Conseil en Énergie Partagé proposé par le SIDEC du Jura pour son patrimoine et prise en charge par la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne.
- Solliciter les actions associées au service CEP du SIDEC précitées pour son patrimoine.
- Mandater la SELARL Dominique RUEZ et Associés à DOLE sans exclusivité pour mettre en vente les lots du Lotissement les Saules dans les conditions indiquées sur le mandat de vente comme suit :
  - Prix de vente des parcelles : 40 €/m<sup>2</sup>
  - Honoraires de négociations : 1 € / m<sup>2</sup>
- Renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 € sur le budget communal 2023.

#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC DEUX ABSTENTIONS (M. PEGUILLET Patrick et Mme GODARD Christine) ET ONZE VOIX POUR DÉCIDE DE :***

- Renouveler la convention fourrière au tarif proposé par la SPA pour l'année 2023 soit 557 €.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 20h50.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUT**